

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

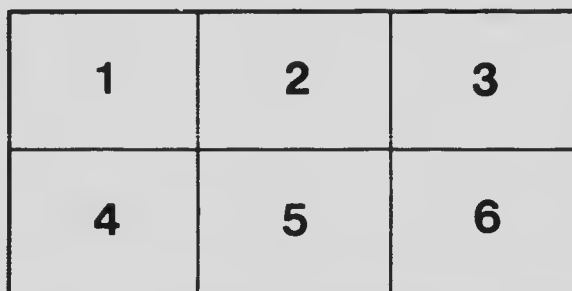
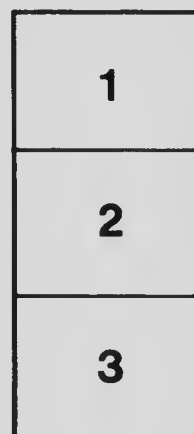
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

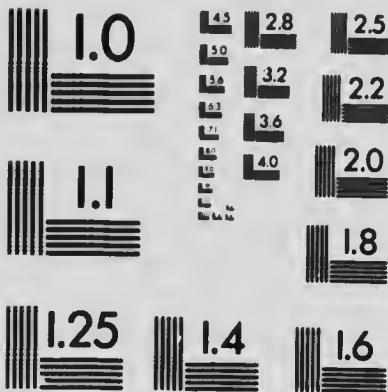
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 298 - 5989 - Fax

LA MAISON D'ARNOUX

OU

MONTCALM EST MORT

PAR

P. B. CASGRAIN, AVOCAT, C. R.,

ANCIEN DÉPUTÉ AUX COMMUNES DU CANADA,
EX PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ L. ET H. DE QUÉBEC



LEVIS

"BULLETTIN DES RECHERCHES HISTORIQUES"

—
1903

5C 384

.1

M

C27

LA MAISON D'ARNOUX

OU

MONTCALM EST MORT

PAR

P. B. CASGRAIN, AVCCAT, C. R.,

ANCIEN DÉPUTÉ AUX COMMUNES DU CANADA.
EX-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ L. ET H. DE QUÉBEC



LÉVIS

" BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES "

—
1903

110

110

110

110

Digitized by Google

LA MAISON D'ARNOUX OU MONTCALM EST MORT

Il doit sembler étrange aux gens de Québec et encore plus aux étrangers qui visitent leur ville, d'entendre dire qu'on n'a pu encore déterminer le site précis de la maison dans laquelle Montcalm est mort. Pourtant la date d'un événement aussi remarquable est comparativement récente, et ce détail historique aurait dû être facilement conservé par la tradition orale, sinon autrement. D'autant plus que le nom de cet illustre guerrier leur a toujours été cher, particulièrement à cause de sa fin glorieuse, malgré que le sort des armes lui eût enlevé la victoire. Cependant, il faut le dire, cet endroit est tombé dans l'oubli au lieu d'être marqué par un monument.

Voyons ce qui en est aujourd'hui.

Dans une étude publiée en 1872 par Sir James LeMoine, notre laborieux et infatigable écrivain sur le vieux Québec, étude intéressante qu'on peut lire dans l'*Album du Touriste*, page 47, sous le titre, *Où est mort Montcalm*, l'auteur se pose cette question dans le but de la résoudre ; mais après un examen minutieux des données historiques connues et des traditions accréditées, il a fini par conclure, en voyant les divergences d'assertions et diversités d'opinions, de laisser la question ouverte aux archéologues.

Plus tard, dans le *Canadian Antiquarian*, il les invite à la

répondre et les presse de nouveau en 1901 de trouver une solution.

Nous allons essayer de jeter quelque nouveau jour sur le sujet aux moyens de pièces authentiques et documents contemporains, en établissant premièrement l'endroit certain de la maison d'Arnoix, c'est-à-dire, celle lui appartenant à titre de propriétaire sur la rue Saint-Louis, ensuite le fait de la mort de Montcalm dans cette même maison.

Notons en passant la diversité dans les relations des historiens sur ces deux points.

Knox qui le premier en parle fait expirer Montcalm positivement à l'Hôpital Général. Quoique généralement exact, il a été mal renseigné sur ce détail, qu'il n'a dû écrire que sur-ont-dire dans le moment. Si tel eût été le cas le brigadier Townshend, devenu commandant en chef, qui le soir même de la bataille d'Abraham, s'est emparé de cet hôpital ouvert aux blessés des deux camps, n'aurait pas manqué d'apprendre sur le champ que le général qu'il venait de vaincre était parmi les prisonniers de guerre. Car on sait qu'il déclara tels tous les blessés français recueillis à l'hôpital, prenant l'endroit comme formant partie du champ de bataille ; et il y établit une garde en conséquence.

Au reste Townshend n'était pas homme à négliger dans son rapport de se glorifier d'une telle prise si le nom de Montcalm se fût trouvé sur la liste des prisonniers. De même, non plus, les religieuses de l'Hôpital-Général n'auraient pas oublié de signaler dans leurs annales, parmi d'autres événements moins saillants, celui de la réception et de la mort chez elle dans de telles circonstances, d'un personnage aussi important que le marquis de Montcalm, général en chef de l'armée française. Or la *Relation d'une religieuse de l'Hôpital-Général* ignore complètement le fait rapporté par Knox. Nous ne craignons pas d'affirmer que celui-ci a été induit en

erreur, erreur d'autant plus étrange qu'ayant fréquenté l'hôpital, il avait eu l'occasion directe et immédiate de la rectifier. Car n'ayant pas accompagné le piquet envoyé par Townshend, il aurait dû s'informer personnellement de la vérité de son assertion. Au reste, le fait de la mort du général de l'armée française étant pour lui le point dominant, l'indication de l'endroit précis lui importait peu, en présence de la grande portée des événements qui allaient se dérouler. Nous allons essayer de rectifier son erreur sur ce point par la preuve qui va suivre.

Après lui les variations ont continué sur cet endroit.

Dans *l'Histoire des Ursulines* il est rapporté, volume II, page 331, que Montcalm mourut au château Saint-Louis, mais en référant aux annales mêmes de la communauté, d'où serait puisé ce renseignement, comme on serait porté à le croire, on n'y trouve par cette mention du château Saint-Louis, laquelle est simplement empruntée par l'annaliste de l'historien Garnier. Celui-ci tenait de son ami M. Faribault et de messire Muguire, chapelain des Ursulines, les mêmes renseignements que ces derniers fournirent plus tard au lieutenant-colonel Beatson, officier du génie, en garnison à Québec en 1854, qui, dans son opuscule *Notes of the Plains of Abraham*, répète cette mort au château Saint-Louis.

Fer M. Faribault était un érudit dont le grand sens et les travaux de bibliophile méritent une sérieuse considération. Les particularités qu'il énonçait sur les derniers moments de Montcalm provenaient de traditions orales accréditées et reçues, entre autres, de feu l'honorable John-Malcolm Fraser, petit-fils d'un des officiers de Wolfe dans le "Fraser's Highlanders"; et de son autre petit-fils feu John Fraser, l'un des deux de ses grands amis. Ce dernier avait pu, dans sa jeunesse, recueillir du milicien Joseph Trahan, témoin oculaire, des détails sur la bataille des Plains qui sont rapportés

textuellement par Sir James LeMoine. Cependant nous ne pouvons trouver dans ces traditions rien de positivement assuré ni sur la maison d'Arnoux, ni sur l'endroit où serait mort Montcalm.

Garneau, historien grave et consciencieux, imbu peut-être des traditions alors courantes, a fait ainsi expirer Montcalm au château Saint-Louis, mais il n'indique pas la source d'où découlerait l'authenticité de la preuve à l'appui de ce point.

Suivant Sir James LeMoine, « la maison du chirurgien Arnoux, occupait, dit-on, le site de l'*Hôtel-de-Ville*. (l'ancien).

Plus tard, il parle de la vieille maison en face de la rue du Parloir qui passe, dit-il, pour occuper le site de la maison d'Arnoux, le jeune, en 1759. *Picturesque Quebec*, p. 35.

M. le Dr Dionne, M. S. R. C., dans un opuscule intitulé *Etudes Historiques*, publié en 1880, indique le même endroit de l'*Hôtel-de-Ville*, c'est-à-dire l'encoignure nord-ouest des rues Sainte-Ursule et Saint-Louis. Cependant il n'est pas prêt aujourd'hui à confirmer son premier dire.

Dans son *Cours d'histoire du Canada*, (vol. II, p. 579) feu l'abbé Ferland dit que « Montcalm après avoir été blessé fut enlevé et porté dans la maison du sieur Arnoux, médecin. » Cependant sur ses derniers jours il avouait ingénument ne pas le savoir.

Il suivait, pour ainsi dire, quant à la maison, la version du chevalier Johnstone, telle qu'elle est écrite, mais il n'allait pas au-delà et ne savait pas où fixer le site de cette maison.

On paraît assez d'accord aujourd'hui, et, quant à nous, il nous paraît certain, que Montcalm grièvement blessé, fut porté et déposé dans la maison du chirurgien Arnoux ; de plus qu'il y fut logé et est mort là. Ajoutons du même

comp qu'il n'est pas possible qu'on ait songé à le transporter ailleurs du moment qu'il était condamné par le médecin, qui ne lui accordait plus que quelques heures à vivre, le temps de se préparer, et recevoir les derniers sacrements de l'Église comme catholique.

Il s'agit donc de déterminer le site de la maison d'Arnoux et d'établir ensuite, suivant le texte de Johnstone, que Montcalm fut porté et logé dans la maison d'Arnoux, c'est-à-dire, sa maison propre, lui appartenant à titre de propriétaire, et non pas entendre qu'il fut simplement logé chez Arnoux, qui aurait pu en ce cas occuper une maison quelconque en ville.

En faisant un relevé des propriétaires et résidents de la rue Saint-Louis à cette époque, depuis l'ancien Hôtel-de-Ville, jusqu'au bout est de cette rue, chez M. l'avocat Dunbar, et de plus en remontant jusqu'aux titres primitifs de concession et référant aux divers aveux et dénombrements, particulièrement à celui de 1756 ; aussi aux censiers concernant ces terrains, il ne s'y trouve pas le nom d'un seul Arnoux, ni d'un membre du nom ou de la famille d'André Arnoux, soit comme propriétaires, soit comme résidents, dans la rue Saint-Louis, sauf un seul, celui de ce même André Arnoux, chirurgien-major ordinaire des troupes du détachement de la marine et des armées du Roi, en Canada, ainsi que nous allons le démontrer quant à lui.

Puis nous examinerons les motifs réels et les raisons particulières de choisir, en ce cas, cette maison pour y recevoir et loger Montcalm, en considération des rapports intimes d'amitié entre lui et Arnoux, indépendamment de l'absence de celui-ci alors auprès de M. de Bourlamaque à l'Isle aux Noix.

De plus nous établirons pour toucher au même but, les mêmes rapports d'amitié de ces deux personnages partagés

ensemble avec la famille Péan et particulièrement maintenus avec eux par madame Péan.

Pour préciser exactement le site en 1759 de la propriété et maison d'Arnoux dessus construite, laquelle a disparu depuis 1812, il faut remonter aux titres primitifs de concession du fond, et les suivre jusqu'à cette dernière date, à cause des changements subséquents de limites de propriétaires et de voisins.

Le 19 octobre 1670, les RR. Mères Religieuses Hospitalières de Québec, par acte devant M^{re} Rageot, notaire royal, concédèrent à Jean-Baptiste Morin, sieur de Rochebelle, (1) Un arpent ou environ de terre en carré, en nature de pré, cios, joignant d'un côté (*sud-ouest*) la Delle de Repentigny, d'autre (*nord-est*) à Jean Moslin, d'un bout le chemin du Fort à la grande allée (*la rue Saint-Louis d'à présent*) et par derrière le bord du coteau et chemin qui va chez le sieur de Villerai", (*passant le Mont-Carmel et continuant par la rue Sainte-Geneviève*;) (2) appartenant aux Religieuses par donation de Dame Marie-Barbe (Charles) de Boulogne, veuve et héritière de Monsieur Louis D'Ailleboust, vivant gouverneur et lieutenant-général pour le Roi en ce pays, passée devant Rageot, notaire royal le 5 juillet 1670, qui le tenait de Nicolas Juchereau, écuyer, sieur de St Denis, par contrat passé devant le même notaire Rageot, le 26 août 1668, qui l'avait par transport de Mr de Charny: étant en la censive de Québec, et chargé de six deniers de cens et de 20 livres tournois de rente foncière payables chaque année aux dites religieuses, au jour de St Rémy, chef d'octobre."

(1) Le même qui fut conseiller au Conseil Souverain; marié le 22 novembre 1667 à Catherine de Beland, alors qualifié bourgeois. Il est dit, cabaretier, dans un procès-verbal d'alignement du grand-voyer Robineau Bécancourt, en date du 13 juin 1668.

(2) Comprenant les casernes actuelles et s'étendant sur la rue Saint-Louis jusqu'à et compris la maison du juge Caron à l'est.

Rochebelle ou plutôt sa veuve, vendit ensuite une partie de ce terrain pour servir d'emplacement au nommé Castonguay ; et sur décret forcé, en la prévosté de Québec, contre la veuve de Castonguay, qui ainsi représentait Rochebelle, la propriété de cette partie avec la maison à deux étages dessus construite, étant en la censive et domaine du Roi, fut adjugée à M^{re} Jacques Barbel, notaire royal, le premier décembre 1705. Celui-ci acquit de plus 30 pieds de front à l'est, comme étant aux droits de Queslà, cessionnaire de Rochebelle.

Barbel en détacha trente pieds de front sur la rue Saint-Louis, du côté ouest, sur toute sa profondeur, par convention verbale du mois de mai 1729, en faveur de son gendre Louis Fournel, négociant de Québec, et de Delle Marie-Anne Barbel, son épouse, fille issue d'un second mariage avec feu Delle Anne le Picard. Ce terrain de 30 pieds de front se trouvait borné d'un côté (*nord-est*) au dit M^{re} Barbel et de l'autre (*sud-ouest*) au même sieur Fournel, représentant aussi le nommé Queslà (Cayla) par derrière le terrain de la Fabrique, — charge de payer 225 livres principal de la rente de 12 livres cinq sols, créée pour arrérages échus dont la totalité de l'emplacement était chargée envers l'Hôtel-Dieu, suivant et incluant la rente créée par le titre de Rochebelle.

Le 19 avril 1733, les parties ratifièrent cette vente verbale par acte authentique devant M^{re} Louet, notaire royal, et transigèrent au sujet des arrérages de la rente foncière ci-dessus mentionnée, attendu que depuis les vingt-huit dernières années écoulées, elles n'avaient rien payé, n'ayant pu jouir de la totalité du terrain à cause des fortifications que Sa Majesté y avait élevées.

De fait M^{re} Barbel refusait, pour ce motif, de payer la

rente de vingt livres à l'Hôtel-Dieu, ce qui ne l'empêcha pas d'y être condamné par sentence de la Prévosté du 7 février 1710. Néanmoins il avait encore persisté, comme on va le voir, à ne pas payer, non plus que d'autres créanciers si bien qu'à sa mort, survenue le 1er octobre 1744, il laissa sa succession fort endettée. Quoique seigneur d'Argentemay et secrétaire de Bégon, il menait un train de vie qui semble avoir été au delà de ses ressources.

Sa veuve et troisième femme, Marie-Madeleine Amiot, et sa fille Delle Barbel, se virent assignées devant la Prévosté pour le paiement de trente quatre années de la rente foncière se montant en arrérages à 680 livres tournois échues le 1er octobre 1744, et furent condamnées au paiement par sentence du 14 décembre suivant.

Dans ces circonstances la veuve et la fille avaient dû abandonner leur maison (1) pour la louer à Michel-Hugues Péan, père, lequel demeurait auparavant au coin des rues de Buade et du Fort, en face du presbytère. Son fils, le chevalier Péan, continua la jouissance après la mort de son père survenue le 26 janvier 1747.

C'est pendant cette dernière occupation que la maison et ses dépendances furent saisies réellement sur la succession Barbel, le 30 avril 1750, et vendues en la Prévosté le 13 octobre suivant, à la poursuite de M^{re} Michel Bégon, conseiller du Roi, en ses conseils, intendant du Havre-de-Grâce, auquel il était dû une somme de 3000 livres et les intérêts accumulés depuis longtemps. La maison fut vendue à la charge de laisser le locataire M. Pean, aide-major des place,

(1) Sa veuve est portée au recensement paroissial de 1744 comme demeurant en sa maison, rue Saint-Louis, sous son nom Marie-Madeleine Amiot, veuve de Jacques Barbel, notaire.

château et gouvernement de Québec, continuer sa jouissance jusqu'au 1er mai 1751.

Or Péan s'étant porté adjudicataire au prix de 9000 livres, continua sa possession, mais à titre de propriétaire et à charge d'acquitter annuellement la rente foncière de 20 livres tournois due à l'Hôtel-Dieu. Il devint ainsi débiteur personnel de la rente ; et ce fut à lui que les Religieuses s'adressèrent directement par la suite pour la perception malgré les mutations effectuées.

Afin de ne pas perdre de vue l'identité du terrain et de la maison, suivons la sentence d'adjudication qui les décrit comme suit :

“ Une maison seise en la haute-ville de Québec, rue Saint-Louis, présent occupée par Mr Péan..... consistant en plusieurs chambres, cabinets, cuisine, mansardes au-dessus, cour et jardin derrière ; bornée par devant à la rue St-Louis, d'un côté aux héritiers du sieur Fournel, d'autre aux représentants Bégas (*cessionnaire de Rochebelle*), par derrière à la clôture du jardin de la dite maison.”

C'est en cette qualité de détenteur et propriétaire que Péan se présenta à l'aveu et dénombrement fait pour Québec en 1756, et déclara posséder dans le domaine du Roy, (mais sans exhiber ses titres) 70 pieds de terrain de front sur la rue Saint-Louis sur 120 pieds de profondeur, avec maison, cour, jardins et dépendances. Il agrandit bientôt l'étendue de son terrain de manière à posséder 102 pieds de front, et en augmenta la profondeur jusqu'à la rue Sainte-Geneviève en achetant un reste de trente pieds de la Fabrique de Québec.

En même temps il avait réparé, décoré et embelli cette résidence avec un grand luxe intérieur pour un colon, et y tenait état à rivaliser avec les beaux hôtels de Paris.

Le chevalier Péan, (1) Michel-Jean-Hugues Péan de la Livaudière, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, capitaine et aide-major, etc., ce Verrès de Sicile comme l'appelle Montcalm, était aussi habile et avisé que rapace et netif. Il passa en France dans l'hiver 1756-57 pour se ménager des influences à la Cour ; et en mari accommodant et satisfait de sa façon de faire fortune, il laissa madame Péan aux soins obligeants et continus de l'intendant Bigot, qui s'il n'était pas le prince charmant y allait en prince opulent. (2)

Le 23 septembre 1757, Péan était alors à Québec et s'y rencontrait avec Montcalm, "lequel" alternait entre Mme de la Naudière, Mme Péan, parfois Mmes Marin et Saint-Ours."..... Nous avons, écrit il, "deux bonnes maisons l'hôtel Péan (rue Saint-Louis) et Mme de la Naudière." (rue du Parloir).

Cependant honni soit qui mal y pense quant aux dames de la rue du Parloir. La malignité du temps ne les a pas attaquées. Montcalm lui-même donne clairement à entendre qu'il ne fréquentait leur compagnie qu'en tout bien, tout honneur, sans penser plus loin qu'à l'agrément et au bon ton qu'il rencontrait dans leurs salons.

Entrons, en passant, à cet hôtel, rue Saint-Louis. L'hôtesse madame Péan, née Marie-Angélique Davonnes Desmoulin, mariée à Québec le 3 janvier 1746, à l'âge de 21 ans,

(1) Le chevalier Péan serait venu de France à Québec vers le 10 juillet 1757, en qualité de lieutenant, parmi les 4, pour la Reine. Serait-ce son fils ? Il n'aurait été âgé tout au plus que de 12 ans. "Montcalm à Lévis, Montréal, 14 juillet 1757, p. 44."

(2) Montesquieu : peint les mœurs françoises de ce temps avec une vérité tout-à-fait cynique. (Lettres Persanes, ch. 55) :

"Ici les maris prennent leur parti de bonne grâce, et regardent les infidélités comme des coups d'une étoile inévitable..... Un homme qui, en général, souffre les infidélités de sa femme, n'est point désapprouvé ; au contraire, on le loue de sa prudence ; il n'y a que les cas particuliers qui déshonorent."

était une femme charmante et aimable, spirituelle, ambitieuse et habile. L'auteur des *Mémoires sur les affaires du Canada* 1749 à 1760, l'a connue dans tout l'éclat de ses charmes et de sa jeunesse. La description qu'il fait de sa personne, de son influence et de son entourage qui l'adulait comme Sultanne en titre vaut bien la peine d'être lue. Nous y référons. Maintenant laissons, pour le moment, les personnages civils et militaires de la ville s'amuser et jouer gros jeu à l'hôtel Péan, pour y revenir quand il deviendra bientôt la propriété du chirurgien Arnoux ;—sans pourtant oublier ce qui nous intéresse, et pour corroborer ce que nous disions plus haut, qu'à la fête des Rois, en 1758, au palais de l'intendant, un hasard prévoyant, comme de raison, donna la fête à Montcalm et Mme Péan pour reine.

Voyons d'abord qu'elle était cette famille des Arnoux et qu'elles étaient leur position sociale et leurs relations avec les personnages marquants de la ville, particulièrement avec Montcalm et les Péan.

Les Arnoux, dont il s'agit, du moins André, ne seraient venus au Canada qu'après 1740. Ils étaient natifs de la ville et paroisse de Saint-Paul, diocèse de Vence, dans le midi de la France, et issus du mariage d'Alexandre Arnoux et de Lucrèce Musse, domiciliés en cet endroit. C'est ainsi qu'Alexandre-Joseph-Xavier Arnoux, marchand apothicaire, de Québec, frère d'André, désigne ses père et mère à l'acte de son mariage là, le 10 décembre 1764, avec Delle Charlotte Soupissant, veuve de Gaspard Hiché, vivant lieutenant d'infanterie, fille de feu Simon Soupissant, (1) et de défunte Delle Marie-Anne Gaultier, son épouse. M^{re} Jean-Claude Panet, notaire-royal, et autres notables assistent à ce mariage.

(1) Chirurgien juré de l'amirauté à Québec. * Cf. Prévosté, 2 février 1751. Il demeurait rue Buade, voisin ouest de Nicolas Jacquin et vis-à-vis le bureau de poste actuel.

Nous croyons que Mgr Tanguay a fait erreur en donnant comme lieu d'origine d'André Arnoux, la paroisse de Saint-Louis, de la ville et diocèse de Toulon, ainsi qu'il l'a extrait en mal interprétant l'acte de mariage de Madeleine, sa fille, à Montréal, le 20 septembre 1760, au sieur Nicolas Fayolles. André Arnoux était alors d'éc de depuis peu, et c'est sa veuve, Dame Suzanne Levret, qui, elle, s'y dit *native* de cette paroisse Saint-Louis de Toulon.

Un autre frère, Blaise Arnoux, figure à ce mariage comme oncle de l'épouse. Nous le signalons ici comme pouvant bien être le frère plus jeune qui a pansé Montebau en l'absence du chirurgien André ; car notons que Joseph Arnoux, l'apothicaire, l'autre frère, semblerait par ses noms patronimiques devoir être l'aîné.

Quant au principal personnage qui nous intéresse, le sieur André Arnoux, il demeurait à Rochefort en 1749 et dès lors était chirurgien-major des vaisseaux du Roy. (1) En juin de cette année il monta la "Frégate du Roi," la *Diane*, en destination pour le Canada. Il avait à son bord une pacotille à son compte ; de plus une autre de la valeur de 6000 livres au compte d'une maison de Leipsick, dont l'un des associés se nommait George-Henri Sander. Arnoux s'était engagé, par écrit du 23 mars 1749, à faire assurer cet envoi, aller et retour ; mais pris à l'improviste il n'eut pas le temps d'effectuer l'assurance, et en donna aussitôt avis à ses mandants, qui, d'après son dire, en prirent une. Le navire "le Lys" capitaine de Gorgerie, qui rapportait le produit des 6000 livres, fut pris au retour, le 7 juin 1754, par l'amiral Boscawen lors des premières hostilités sur mer. Cf. *Voyage en Canada*, par P. B. C. p. 112.

(1) Le dossier des Archives Nationales, Paris, C. F., 9, 25 février 1773-13 oct. 1786, concerne un certain Arnoux, chirurgien ordinaire puis major attaché à la Compagnie des gardes marines à Rochefort et semblerait révéler au même personnage.

Les expéditeurs n'avaient pas voulu attendre si longtemps, et ils avaient assigné Arnoux devant le siège de l'amirauté de La Rochelle, qui adjugea le 3 janvier 1753, qu'il devait le montant à lui confié, intérêt et frais, s'élevant à 7.004 livres. Copie de cette sentence, dûment légalisée, fut transmise par envoi du 10 mai 1753, de la part de M. DeLaire, négociant de La Rochelle, fondé de pouvoir, au notaire Panet, à Québec, pour effectuer le recouvrement. Vraisemblablement Arnoux depuis son arrivée à Québec, sur la *Diane*, y avait établi sa résidence fixe, puisqu'on le retrouvait là et qu'il y occupait le grade de chirurgien-major de la marine et des troupes du Canada. Suivant une note de lui, après une demande de paiement réitérée, du 10 janvier 1759, il montre sa bonne foi, et se déclare prêt à en passer par la décision de deux négociants experts de la ville, ne se croyant pas tenu de payer.

L'affaire a dû en rester là vu les circonstances de la guerre et la mort d'Arnoux l'année suivante. Cf. *Liasse de papiers non classés, étude de J. C. Panet, notaire*.

André Arnoux demeurait donc à Québec depuis au moins quelques années avant 1759, comme le constate aussi l'acte de naissance de son troisième enfant baptisé là, le 16 décembre 1751. L'aînée, Madeleine, née vers 1743, puisqu'elle est dite âgée de dix sept ans lors de son mariage en 1760, semblerait ne pas être née en Canada ; il en serait de même de sa sœur Adélaïde, qui la suit ; car nos registres de l'état civil ne contiennent rien sur leur naissance.

Ces trois membres connus de cette famille Arnoux semblent avoir reçu une bonne éducation et une instruction satisfaisante pour leur temps.

Suivant une note de notre estimé bibliophile, M. Philéas Gagnon, André Arnoux habitait dans la côte de la Montagne en 1752.

Peu après en 1755 on trouve un singulier document écrit de sa main, à la demande de M^{re} Bedout, conseiller au Conseil Supérieur, (1) qui probablement voulait constater le fait de sa naissance et, par là même, la qualité d'esclave d'un enfant à maître de sa négresse. Voici ce document qui est un extrait des registres publics.

« L'an mil sept cent cinquante cinq le mois (*mai*) du courant, nous soussigné, chirurgien major de la marine et des troupes du Canada, certifions nous être transporté à la requisition de M^{re} Bedout, Con. au cons. ¹ Supr. de ce pays, en son hôtel, rue St-Pierre, pour y visiter sa négresse malade, qu'il nous a dit se nommer Marie-Anne, laquelle j'ai trouvée prête d'accoucher ; et étant accouché sur les heures du soir d'une fille que j'ai reçue moi-même, paraissant se bien porter ; n'a été portée aux fonts de baptême que le lendemain quatre du dit et baptisée par M. Gamelin, à l'issue de la grande messe paroissiale, nommée Françoise, par Louis Labranche et la veuve Corneau ; ce que nous certifions véritable.

En foi de quoi nous avons délivré le présent pour servir et valoir ainsi que de raison, à Québec, le cinq May 1755.

(Signé) Armonx

L'acte ci-dessus a été enregistré par nous Greffier de la Prévosté, ce requérant mon d. Sr. Bedout, qui en a requis l'enregistrement pour lui servir et valoir ce que de raison, et a signé avec nous ce jourd'hui, neut May 1755, et a été l'original du dit acte à nous présenté remis à mon d. Sr. Bedout le jour et au sus-dits.

(Signé) Bedout. Boisseau.

1—Son fils, né au Canada, devint l'amiral français de ce nom.

Andre Arnoux eut plusieurs enfants de son mariage avec Susanne Levret. Ils naquirent dans l'ordre suivant :

1. Madeleine vers..... 1743
2. Adélaïde.....
3. Charles-Louis, baptise a Québec 16 déc. 1751
4. Charles-Henri, b. le 13 et s. 21 nov. 1752
5. Marie-Anne-Victoire, b. 20 déc. 1753
6. Pierre, b..... 22 avril 1755
7. François-Louis.....
8. François.....
9. Louis-Joseph, filleul de Montcalm, b..... 30 sept. 1757
et s. à Charlesbourg. 30 août 1758
10. Marie-Angélique, filleule de Mme Péan, b. 1er sept. 1758

Nous ferons remarquer que dans l'intervalle de 1743 à 1760 on ne voit pas de naissances connues, malgré la fécondité évidente de la mère, et nous constatons qu'au 5 septembre 1760, date de l'acte de tutelle des enfants mineurs d'Andre Arnoux et de son épouse, émané alors de la juridiction royale de Montreal, six d'entre eux seulement avaient survécu jusque là, suivant que leurs noms apparaissent à cet acte, par lequel la mère est nommée tutrice et Joseph Arnoux, oncle, subrogé tuteur.

Les deux frères du chirurgien demeuraient aussi à Québec. On ne recueille que fort peu de détails sur Blaise. On le voit parrain à Québec, le 20 décembre 1753, et signataire à l'acte de baptême de sa nièce Marie-Anne Victoire, conjointement avec Madeleine, la toute jeune sœur de celle-ci. Nous l'avons vu présent au mariage de son autre nièce, à Montreal, le 20 septembre 1760.

Jusqu'à quel point il était habile comme chirurgien, ou assistant de son frère, nous n'en connaissons pas autre chose, sinon le fait, que comme plus jeune frère, il fut, peut-être, celui appelé à panser Montcalm en l'absence du chirurgien André. Il est possible que Joseph, l'apothicaire, à cause de son état, fut celui même qui pansa Montcalm. Il pouvait être ou réputé être le cadet d'André. On sait d'ailleurs que pour lors des apothicaires faisaient aussi les fonctions de chirurgien, (1) et nous penchons pour lui.

Quant à ce Joseph Arnoux, son nom apparaît plusieurs fois dans les documents publics. On le rencontre devant la Prévosté le 15 novembre 1757, réclamant le prix de médicaments fournis comme apothicaire à une femme Dame Carou, que la Cour lui adjuge. Plus tard il est qualifié de marchand apothicaire, probablement à cause de son succès dans sa ligne d'affaires.

Il est remarquable que dans les actes de l'état civil des Arnoux, les meilleurs noms de la ville se rencontrent avec le leur, tels que Delangle, lieutenant-général de la Prévosté, Doreil, Péan, Duine, Dmets de Prémarrain, Pannereau, Courmeiller de Bellefeuille, etc. Henri-Albert de Saint-Vincent (2), baron de Narcy, est parrain avec Delle Charlotte-Henri de la Gorgeudière, épouse de M. de la Marquis de Marin, au baptême de Charles-Henri Arnoux, le 13 novembre 1752. Le père signe à l'acte et c'est la première fois que nous avons rencontré sa signature.

(1) Jacques Denis Dénéchaud, le chirurgien et apothicaire à Québec, au temps d'Arnoux.

(2) Le même désigné M^{re} Henri Albert, baron de Saint-Vincent, chev. de l'O.-R. et M. de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, dans l'acte d'achat qu'il fait d'Antoine Simon de Saint-Simon, devant de Blanzly, notaire à Montréal, le 27 mai 1755.

ARNONX

L'intimité des relations entre les Arnoux et les Péan est aussi très marquée. Elle a son importance pour nous à raison de la vente de leur hôtel déjà faite par eux à Arnoux, en mars 1758. Elle continue de se manifester, et hautement, à l'occasion de la naissance qui suivit, de Marie-Angélique Arnoux, laquelle eut lieu le 1er septembre, même année, (1758), en l'absence de son père le chirurgien. Madame Péan tint l'enfant sur les fonts baptismaux conjointement avec Joseph Arnoux, l'apothicaire et comme témoignage d'amitié, elle donna son propre nom de baptême à sa filleule. Le comte de Doreil et demoiselle Gillette Daine, fille du lieutenant-général de la Prévosté, signent entre autres témoins au baptême. L'enfant était-elle née dans la maison déjà vendue comme hôtel Péan ? On serait porté à le croire. Péan était reparti pour la France, et Mme Péan n'avait qu'un enfant avec elle et un grand logis. Elle était très liée avec Arnoux et son épouse, comme on le voit ; et grâce à Bigot elle disposait d'une sage femme.

Quelques années auparavant, vers 1750, Arnoux avait été promu chirurgien-major des troupes de la marine et de terre, et, il avait la direction des hôpitaux militaires dans la colonie.

C'était un personnage en vue à Québec et qui fut remarqué comme tel par le marquis de Montcalm à son arrivée en mai 1756.

Celui-ci s'était empressé de se rendre le plus tôt possible auprès du gouverneur M. de Vaudreuil à Montréal, pour

se concerter avec lui sur le plan de campagne à entreprendre. Là, désirant avoir Arnoux auprès de lui pour le tenir à l'armée, il confia, pendant l'absence de ce dernier, la direction des hôpitaux au sieur Henri, chirurgien major du Roy, Roussillon. (1)

Comme dès lors Arnoux a suivi constamment l'armée en campagne il s'ensuit qu'on ne le retrouve à Québec qu'après les opérations terminées avec la clôture de la saison. C'est ainsi qu'il était revenu à Québec le 24 novembre 1756. (*Montcalm à Bourlamaque*, à cette date) Il y était même le 23 décembre 1757. (*Montcalm à Lévis*, p. 103.)

Dans son contrat avec lui il se lia d'amitié avec Montcalm et ils entretenirent ensemble un commerce de lettres amicales. " Je crois, écrit-il, le 14 octobre 1757, qu'il faudra garder mes lettres pour Pouchot, Arnoux..... pour leur arrivée."

Il en parle en termes affectueux : " Demandez au cher petit Arnoux par qui et sur quelle barque vient une barrique de vin." (*Montcalm à Bourlamaque*, 17 mai 1757).

Au même : le 27 mai, Montréal.

" Le cher petit Arnoux part demain pour vous rejoindre et vous porte un précis que j'ai fait des nouvelles omises par M. Dorcil."

Cette amitié continua jusqu'à la fin.

On peut lire dans un article publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, août 1902, que ce fut Arnoux qui s'entretint et prépara pour Montcalm, à sa demande, la maison qu'il vint occuper à Québec, sur les Remparts.

En septembre 1757, comme on vient de le voir, Montcalm

(1) Lettres de Montcalm au chevalier de Lévis, Montréal, 3 juin, 1756, p. 19.

se trouvait temporairement à Québec. Il était venu pour inspecter un petit envoi de troupes et pour visiter la côte de la au Cap Tourmente au point de vue de la défense. Pendant ce temps, Arnoux était toujours absent à l'armée, et son ami, le marquis, avait consenti à devenir le parrain de l'enfant dont Mme Arnoux attendait sous peu la naissance.

“ J'avais résolu, écrit Montcalm, de ne jamais tenir d'enfant au baptême, après l'honneur d'en avoir tenu un avec Mme la marquise de Vandreuil, cependant Arnoux m'y force avec Mme de la Nauvrière.” (1) Et écrivant à Bourlamaque le 20 septembre : “ Dites à Arnoux que je suis furieux de

(1) Née Geneviève de Boishébert, et co-seigneurse de la seigneurie la Bouteillerie ou Rivière-Ouelle. C'était une de ces belles dames qui ont rendu célèbre la rue du Parloir où demeuraient aussi les dames Marin et Beaubassin.

Fixons donc une fois pour toutes l'endroit de cette rue, qui a donné et donne encore lieu à tant de méprises, lesquelles ne sont guère pardonnables à des écrivains québécois. Il ne faut plus la confondre avec celle du même nom d'aujourd'hui, qui conduit de la rue Saint-Louis au parloir des dames Ursulines. L'ancienne rue du Parloir passait devant la maison de M. de la Nauvrière et celle de madame Vve Charles Perthuis au haut de la côte Lamontagne, c'est-à-dire devant l'archevêché actuel, et se rendait au parloir du Séminaire. Son nom primitif était la rue du “ Petit-Séminaire ” ou du “ Séminaire ” suivant les anciens procès-verbaux des grand-voyers. Elle fut limitée et fixée, portant ce nom le 22 juin 1728 à vingt-cinq pieds de largeur à aller au mur du jardin du presbytère. “ Cf. les procès-verbaux, nos 163, 197 et 199 ” Ce fut après qu'elle prit le nom de Parloir parce qu'elle conduisait au parloir du séminaire.

Depuis la construction du Palais Episcopal, elle a été close pour en former la cour intérieure d'entrée moderne.

La rue du Parloir d'à présent était appelée en premier lieu “ Sainte-Ursule, ” et la petite rue Donatoni qui la rencontre se nommait rue “ Ursulines, ” comme on le voit sur le plan présenté par les RR. Mères Religieuses Ursulines de Québec et approuvé par Frontenac, le 25 juin 1674, pour donner les alignements et régler les concessions des lots à bâtir sur leurs terrains. Ce plan porte : “ rue Ursulines régnaient le long et vis-à-vis l'église et le parloir et qui forme une équerre avec la rue Ste Ursule. ” Ce dernier nom a fait place ensuite à celui DES URSULINES comme on le voit par les procès-verbaux du grand-voyer des 25 avril et 17 mai 1735. “ Cf. aussi acte du 10 sept. 1728, Louet & Barbel, notaires, vente Lacombe à Montchervain ” Ce qui n'empêche pas qu'il y eût concurremment une autre rue DES URSULINES, au quartier et en entier du Palais, près de la fontaine du

tenir son enfant sur les fonts et qu'il doit m'en savoir gré, car cela me fait une grande affaire."

Cette petite boutade ne fait que rehausser le sentiment d'amitié qui prédomine par le fait même. Bien plus Montcalm donna son propre nom à l'enfant.

On sera peut-être curieux de lire l'entrée faite de ce baptême et les noms des personnages qui s'y rencontrent. La voici :

" Le trente septembre mil-sept-cent-cinquante-sept, par

—
Roi en la censive des Ursulines. " Cf. Prévosté, 30 octobre 1759, fol. 166. 167 vol. 174 et 176.

Il y avait également une autre rue " Saint-Louis " ou " Capitale " en la haute-ville, savoir : " La dite rue St-Louis qui a son issue dans la rue St-Joseph (Garneau) et dans celle des Dames Hospitalières (St-Joachim), laquelle nous avons trouvé avoir quatorse pieds de large depuis la maison de la dite Delle Vve Soumande, jusqu'à la ligne de l'emplacement de la dite Vve Lafond, suivant l'alignement que notre commis lui avait donné le 13 mai dernier en présence de M. de Léry, ingénieur en chef de ce pays ; dix-sept pieds vis-à-vis le passage commun des dits sieurs Radisson, Despré et Latour, treize pieds vis-à-vis la maison du sieur Laferté, et au bout de la dite rue St-Louis du côté de la dite rue des dames Hospitalières trois pieds dix pouces." Cette rue aboutissait au nord à la petite muraille du chemin de ronde sur les remparts, au bout de la rue St-Flavien, mais a disparue comme telle. " Cf. Procès-verbal du Grand-Voyer 15 juin 1737, No 206."

Un peu d'observation locale aurait fait voir que madame Péan, et les autres dames de la rue du Parloir, ne demeuraient pas près des Ursulines, vu qu'il n'y avait en tout en 1759 que 3 maisons sur toute la rue du Parloir d'après et habitées par d'autres, savoir : à l'encoignure sud-ouest les représentants de M. de la Martinière 1674 ; Lachesnaye 1697 ; Hurault 1688 ; Levasseur 1691 ; Dme Castonguay 1720 ; Duchesneau, 1737 ; La Sarsregret 1746 ; Dubourg dit Picard 1750 ; Frs. Duval, 1780 ; aujourd'hui, héritiers Duchesnav.

L'encoignure est vis-à-vis avec une vieille petite maison en bois, appartenait à François Tisserand, sieur de Montcherveau, cornette des gardes du corps du gouverneur, absent depuis 1729, qui tenait de Lacombe et ux 1728 ; qui tenaient de Perthuis 1715 ; qui tenait de Bonnière, concessionnaire 1674. C'est la maison que Murray, la voyant sans maître, donna en 1762, après la conquête, au sergent James Thompson, qui s'y logea et bâtit comme propriétaire. A ce titre il fut assigné en déclaration d'hypothèque par la Vve Lacombe. Celle-ci qui représentait son mari réclama le prix de la vente à Montcherveau et réussit à l'obtenir.

Jean Michelon dit Larose occupait la troisième maison voisine du côté nord, aujourd'hui le juge Pelletier.

Les archives des Dames Ursulines peuvent vérifier plus amplement ces détails et la date assez récente du nom de la rue du Parloir à cet endroit.

nous curé de Québec soussigné, a été baptisé Louis-Joseph Arnoux, né le jour précédent du légitime mariage de Mr André Arnoux, Chirurgien-Major des troupes de terre et de la marine, et de Dame Suzanne Levret, son épouse. Le parrain a été haut et puissant seigneur, Louis-Joseph de Montcalm Gozon, Marquis de Montcalm, Baron de Calériac et des États de Gevaudan, Maréchal des Camps et armées, Commandeur de l'Ordre Royal et militaire de St-Louis, Commandant en Chef les troupes de terre dans l'Amérique Septentrionale, et la marraine a été Dame Geneviève Boishébert, épouse de Mr de la Naudière, Capitaine d'une compagnie du détachement de la marine ; lesquels ont signé ; le père absent.

Montcalm. Boishébert-Delanaudière.

Trecesson. v. beaubassin. Doreil.

DeBougainville.

Madeleine Arnoux (âgée de 14 ans).

F.-J. Récher, curé."

L'année suivante Montcalm rend témoignage du mérite de son ami.

" Le sieur Arnoux, chirurgien major des troupes que j'avais amené et que je ramène est très actif et m'a été fort utile pour ce qui regarde les hôpitaux." (*Montcalm au ministre, Montréal, 20 juillet 1758.*)

Arnoux, après la campagne de 1757, retourna à Québec, où il passa l'hiver. Le 16 mars suivant (1758) il fit l'acquisition de l'hôtel Péan par écrit sous-seing-privé, moyennant le prix de 30.000 livres payées comptant à Péan, et à charge des rentes dues sur le terrain ; s'obligeant le vendeur de livrer la maison lors du passage de sa femme en France, qui pour lors lui en ferait le contrat, l'autorisant par cet écrit à le faire.

Nous croyons important de mettre ce document en entier

sous les yeux du lecteur *verbatim*. Il montre la liaison intime et la confiance mutuelle entre Péan et Arnoux.

“ Je soussigné reconnois avoir vendu à Mr. Arnoux chirurgien de la marine et chirurgien major des troupes de terre ma maison scitué rue St-Louis et son terrain à prendre depuis la borne de la Mde Fournelle jusqu'à la maison du nommé Malouin sur lad. rue St-Louis et en profondeur jusqu'à la rue qui passe derrière mon jardin y comprenant même un terrain de trente pieds environ de profondeur que j'ay acheté de la fabrique à la suite de mon jardin et qui court derrière le terrain de Mad. Fournelle et les baptements qui sont sur le dit terrain tel que hangard, remise, écurie, pigeonnier et glessière cyterne dans cette partie seulement ne vendant pas aud. Sr. Arnoux un autre terrain de l'autre côté de la rue joignant au nommé Barbeau l'ayant acheté séparément m'obligeant de luy livrer ma maison lors du passage de ma femme en France qui pour lors luy en feroit passer le contrat l'autorisant par le présent à le faire. Je laisse en outre aud. Sr. Arnoux les glasses attachées aux cheminées, le trémeau de la grande chambre de compagnie et tous les tableaux au dessus des portes le coin en bois et les armoires garnie de fil de leton et de tafetas qui est dans mon cabinet me servant pour mettre mes livres et ce aux charges suivantes scavoir que led. Sr. Arnoux se chargerat des rentes due pour led. terrain moyennant quoy il retirerat celles du à la maison par les terrains de Md. Fournelle et la maison du nommé Malouin qui équivalent à peu près la rente que paye ma maison. Et en la somme de trente mil livres que je reconnois avoir reçue comptant de Md (mon dit) Arnoux et le tiens quitte par le présent fait à Québec de bonne foi le 16 mars 1758.

(signé)

Péan ”

Péan partit aussitôt avec Cadet pour Montréal où ils arrivèrent en grande pompe le 18. Très occupé à brasser ses affaires de p'enlat dans cette région, il ne paraît être revenu que pour s'embarquer avec le capitaine Canon pour la France, en août 1758. En sorte qu'il n'avait plus à s'occuper d'une demeure à Québec, dont d'ailleurs il prévoyait le siège prochain.

Après la reddition de cette ville, madame Péan s'était réfugiée à Montréal ainsi que madame Arnoux, et lors de l'investissement de cette place par le général Amherst et sa capitulation le 8 septembre 1760, elles se virent en conséquence toutes deux nécessairement sur le point de laisser le pays. Alors elles passèrent un acte de vente en bonne et due forme de l'hôtel Péan devant M^{re} Dauré de Blanzv, notaire royal, de Montréal, en date du 12 du même mois, en conformité du seing privé ci-dessus. L'acte fut fait au nom de la veuve Arnoux, vu le décès de son mari depuis peu.

L'hôtel et dépendances ainsi vendus y sont de nouveau décrits et comme suit :

« Une maison assise en la ville de Québec, rue St-Louis, consistant en un corps de logis à rez-de-chaussée, composé de salles, chambres, cabinets, cuisine, grenier au-dessus avec des chambres pratiquées en iceluy, cave au-dessous, cour et jardin derrière, avec les hangards, remises, écuries, pigeonnière, glacière et citernes, tenant d'une part à la borne de la Dame Fournel, d'autre part à la maison du nommé Malouin, d'un bout par devant au niveau de la rue St-Louis, l'autre bout par derrière à la rue qui passe derrière le dit jardin, (*rue Ste-Genève*) y compris un terrain d'environ trente pieds de profondeur acquis par le dit sieur Péan de l'Oeuvre et Fabrique de l'église paroissiale de Québec ; dans laquelle vente sont comprises les glaces att-

chées aux cheminées, le tréneau de la grande chambre de compagnie et les tableaux au-dessus des portes dont les coins sont en bois, en outre les armoires garnies en fil de leton et de tafetas étant dans le cabinet du d^t sieur Péan et servantes à mettre ses livres."

Mme Péan y reconnaît que le prix de 30.000 livres a été payé par feu sieur Arnoux comme le seing-privé l'atteste.

Madame veuve Arnoux partit ensuite d'après l'article de la capitulation finale, sur les premiers transports fournis par les Anglais pour la France, et laissa son beau-frère Joseph Arnoux, comme son procureur.

Elle avait pris soin de se faire élire tutrice à ses enfants mineurs dès le 5 septembre et s'était hâtée de faire célébrer le 20 du même mois, le mariage de sa fille mineure l'aînée, au sieur St Nicolas Fayolles, écrivain ordinaire de la marine et garde des magasins du Roi à Montréal.

Nous nous sommes demandé si cette vente sous seing-privé par Péan était bien réelle, ou fictive, basée comme elle l'était sur un simple écrit dit de *bonne foi*, qui n'avait alors en loi aucune valeur pour transférer un bien-fond, et sur un reçu de 30.000 livres comptant, sans autre quittance authentique pour une somme aussi élevée, représentant trois fois ce chiffre aujourd'hui.

De plus la tradition et possession étaient remises au départ de Mme Péan pour la France.

Mais d'après la ratification de cette vente et la location et transmission par la veuve Arnoux de la propriété qu'elle en fit par la suite, et les précautions prises par elle alors comme aussi les rapports visibles d'amitié et de confiance mutuelle entre Péan et Arnoux, nos doutes et soupçons ont disparus ; et nous disons qu'Arnoux était devenu propriétaire absolu et de bonne foi à l'égard de Péan et de tous

autres, vu qu'il allait légaliser son titre en bonne forme ; et que de ce moment l'achat fut connu ; car alors, comme à présent, dans une petite ville comme Québec, la vente et l'achat d'une maison importante volait de bouche en bouche de manière à pouvoir dire généralement *la maison d'Arnoux* en en parlant.

Arrivons maintenant à la relation attribuée et avec raison au chevalier Johnstone qui l'a mentionné comme telle dans le récit qu'il fait de la mort de Montcalm. Nous considérons Johnstone comme un témoin compétent et digne de foi. Il servait dans l'armée depuis quelque temps et comme lieutenant des troupes de la marine, il était au siège de Louisbourg. Il aimait et admirait Montcalm. L'ayant perdu, il passa aide-de-camp de Lévis. Il avait pris part à la bataille des Plaines, jusqu'à la fin de la journée ; il en parle comme témoin qui a vu, entendu, agi. Nous ne voyons pas en quoi et comment il est ou peut être contredit sur les derniers moments et la mort de Montcalm tel qu'il les rapporte.

Écossais et jacobin émigré, Johnstone, comme on est naturellement porté à le croire par le milieu où il s'était trouvé, c'est-à-dire en France pendant plus de dix ans, devait posséder les deux langues. Il est certain que la langue française lui était familière ; elle détint sur sa relation. "*The campaign in Canada from the death of Montcalm.....*" Il nous semble, à la simple lecture, que la tournure de phrase et le choix d'expressions annoncent une rédaction primitive en français. Cette première impression s'accroît par des variantes dans les deux textes anglais des manuscrits qui ont été imprimés, lesquels tout en conservant le sens propre ont chacun, par endroits, une nuance de style soit plus nette ou plus élégante. Nous voulons indiquer la publication faite par *La Société Littéraire et Historique de Qué-*

bee, dans ses *Transactions*, et l'autre éditée depuis, en 1885, sous les auspices de la Législature de Québec, dans la *Collection de Manuscrits, etc., relatifs à la Nouvelle-France*, vol. IV, p. 231.

Il est fort possible que Johnstone, plutôt guerrier qu'écrivain, ait eu pour collaborateur quelque officier français en service actif comme lui, qui pour cacher son nom et ne pas nuire à son avancement se serait entendu avec lui pour dépister les envieux en écrivant dans une langue étrangère.

Montcalm indique dans son *Journal* un personnage auprès de lui, *secret*, sur lequel il compte pour écrire (1) et faire un rapport véridique de ce qu'ils ont pu observer ensemble. Serait-ce le même narrateur que celui des *Mémoires sur les affaires du Canada*, qui a voulu rester anonyme. La discrétion des noms sur certains sujets, s'imposait alors en France devant la toute puissance monarchique et en vue des intrigues, jalousies et rivalités de la Cour, d'où partait exclusivement toutes les faveurs et d'où tombaient fatalement les disgrâces.

Quoiqu'il en soit de la rédaction primitive du chevalier Johnstone, nous avons eu lui un homme du métier, plein de courage et d'une indépendance d'esprit peu commune sous le régime du jour ; un observateur sagace et judicieux. S'il se laisse quelque fois entraîner à des dissertations philosophiques, ces hors d'œuvres ne sont pas lus sans laisser une belle impression de ses sentiments élevés. On y admet la hauteur d'un cœur bien né et sympathique au malheur et à l'infortune.

Prenons, sans plus tarder, le texte anglais des deux manuscrits, sur le point qui nous intéresse et qui ne diffère que de quelques mots. Nous le ferons suivre de la version française la plus exacte qu'il nous est possible de donner.

(1) J'en ai un fin qui l'écrit — " Journal de Montcalm."

“ The Marquis de Montcalm, endeavoring to rally the troops in their most disorderly flight, was wounded in the lower part of the belly. He was transported immediately to Quebec and lodged in the house of Mr Arnoux, the King's Surgeon, who was absent with Monsieur de Boullamarque, but his brother, the young Arnoux, having visited the wound declared it mortal. This truly great and worthy hero heard Arnoux (having visited) pronounce his sentence of death with a stoic and unflinching soul; his mind calm and serene; his countenance soft and pleasing; and with a look of his indifference to live or to die.

“ He prayed Arnoux to be so kind and outspoken with him as to tell him ingenuously how many hours he thought he might yet live? Arnoux answering him, that he might hold out until about three in the morning. He passed that small remainder of life in conversing with a few officers about him upon indifferent subjects with great coolness and presence of mind, and ending his days near the hour that Arnoux had (had) foretold him. His last words were: “ I die content, since I leave the affairs of the king, my dear master, in good hands. I always had a very great consideration for the talent and capacity of Monsieur de Lévis.”.....

“When I was informed of Monsieur de Montcalm's misfortune, I sent him immediately his servant Joseph, (1) begging him to acquaint me if I could be of any service to him, and in that case I would be with him at Quebec immediately. Joseph came back in that moment to the hornwork and grieved me to the inmost of my soul by

(1) Joseph Barbeau, décédé à Ste-Thérèse, âgé de 88 ans, 10 mois et 18 jours, avait été domestique et palefrenier de Montcalm pendant trois ans. Il accompagna son maître avec ses chevaux sur le champ de bataille des Plaines. “ Cf. Gazette de Québec, 2 oct. 1825.”

Monsieur de Montcalm's answer. " That it was needless to come to him, as he had only a few hours to live ; and he advised me to keep with Monsieur Poularies until the arrival of Monsieur de Lévis at the army..... " Thus perished a great man, generally unknown and unregretted by his country men, a man who could have become the idol and ornament of any other country in Europe."

" Le marquis de Montcalm en s'efforçant de rallier ses troupes dans leur fuite, la plus désordonnée, fut blessé au bas ventre. Il fut immédiatement transporté à Québec et logé dans la maison de M. Arnoux, chirurgien du Roy, qui étoit absent auprès de monsieur de Bourlignon, (1) mais son frère le jeune Arnoux, après avoir visité la blessure, la déclara mortelle.

" Ce héros vraiment grand et digne, écouta Arnoux prononcer sa sentence de mort, après cet examen, avec une âme stoïque et intrépide ; un esprit calme et serein ; une expression douce et souriante et montrant son air d'indifférence soit de vivre ou de mourir.

" Il pria Arnoux d'être assez bon et ouvert avec lui pour lui dire franchement combien il pensait qu'il pouvoit lui rester d'heures encore à vivre. Arnoux lui ayant répondu qu'il pourroit aller jusque vers les trois heures du matin, (2) il passa ce court espace de vie qui lui restait, à converser avec quelques officiers autour de lui sur des sujets indifférens, avec grand sang-froid et pleine présence d'esprit, et termina ses jours vers l'heure qu'Arnoux lui avoit prédite. Ses derniers mots furent : " Je meurs content, puisque je laisse les affaires du Roy, mon cher maître, entre bonnes

(1) Alors malade à l'Isle-aux-Noix. " Cf. sa lettre à Lévis du 13 sept. et du 7 oct. 1759.

(2) Tant mieux dit-il, je ne verrai pas les Anglais dans Québec.

maîns. J'ai toujours eu la plus haute estime pour le talent et la capacité de M. de Lévis."

" Lorsque je fus informé du malheur arrivé à M. de Montcalm, je lui envoyai aussitôt son domestique Joseph, pour le prier de me faire savoir, si je pouvais lui être de quelque service, et que dans ce cas, je me rendrais immédiatement auprès de lui à Québec. Joseph revint dans le même moment à l'ouvrage-à-cornes, et m'infligea jusqu'au fond du cœur, par la réponse de M. de Montcalm : " Qu'il était inutile d'aller le voir, vu qu'il n'avait plus que peu d'heures à vivre." Et il me conseilla de rester avec monsieur Poularies jusqu'à l'arrivée de monsieur de Lévis à l'armée."

" Ainsi périt ce grand homme, généralement méconnu et pas regretté par ses concitoyens, un homme qui aurait pu devenir l'idole et l'ornement de n'importe quel autre pays d'Europe."

Johnstone ajoute en note qu'il tient d'Arnoux lui-même sa version des derniers moments de Montcalm.

Nous nous en rapportons non seulement à ce récit comme véridique, mais nous voyons le lieu où Montcalm fut blessé, le caractère et l'endroit de sa blessure, de plus sa rentrée en ville, confirmée officiellement par Bigot.

" C'est dans cette retraite que M. de Montcalm reçut une balle dans les reins comme il était prêt d'entrer en ville par la porte Saint-Louis. *Lettre de Bigot, à Montréal, 25 oct. 1759, au ministre.*

En suivant la rue en descendant de la porte Saint-Louis, à trois cents verges à droite, se trouvait en chemin la maison d'Arnoux, de beaucoup la meilleure et la plus à la main pour recevoir le général déjà affaibli et soutenu pour le maintenir en selle par deux grenadiers.

Il importe peu que madame Péan restée seule, (1) occupa encore en dans le moment cette demeure, ce qui semblerait peu probable si Bigot lui avait fait construire une casemate chez elle, comme le rapporte Montcalm dans son *Journal*, page 542. Le revers du Montcarmel se prêtait à cet usage. Mais même si elle eût été chez elle madame Péan, comme on l'a vu, n'aurait pu être autrement que portée à recueillir avec empressement un ami commun dont le sort leur inspirait à tous la plus tendre pitié.

Le blessé fut donc porté, pansé, et, ajoute Johnstone, logé dans la maison d'Arnoux, le chirurgien du Roi.

Après son arrêt de mort si clairement prononcé et à si bref délai, il ne restait plus à Montcalm qu'à se préparer avant tout et au plus tôt à mourir en bon chrétien. (2)

Il fut assisté à ce moment suprême par l'évêque de Québec, et on dit, et le curé Récher, qui présida à l'inhumation, atteste qu'il mourut *muni des sacrements qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion*. Cette attestation indiquait l'assistance du curé, suivant nous, avant sa mort, au lieu de celle de l'évêque.

Dans ces circonstances il n'est guère probable et même croyable qu'on ait songé à transporter le mort ailleurs.

(1) Péan était absent : il était parti, comme on l'a dit, par la frégate du Roy "La Valeur", capitaine Jacques Canon, à la fin d'août 1758, et on ne voit pas qu'il fut revenu depuis. On ne le trouve à l'armée ni le 13 septembre, ni le 28 avril 1760 ; mais à cette dernière date il devait déjà être renfermé provisionnellement à la Bastille. De plus on constate qu'en juin 1759, le général Amherst, par courtoisie, fit parvenir une lettre de son ami à Mme Péan, dans Québec.

(2) On sait qu'il voulut consacrer ses derniers moments exclusivement à trouver grâce devant le Juge Suprême. Il répondit à M. de Ramezay : " Je n'ai plus d'ordre ni d'avis à donner sur terre. Mon temps est court. J'ai des affaires bien plus importantes à régler." Et à Poulard es, colonel du Royal Roussillon : " Quant à moi je vais passer la nuit avec Dieu et me préparer à la mort."

Le transport sur une civière n'aurait fait qu'augmenter ses souffrances et hâter sa fin, sans but possible de pouvoir lui apporter le moindre soulagement. Pourquoi d'ailleurs transporter un homme fini, auquel on est sur le point d'administrer les derniers sacrements pour le laisser mourir en paix.

Il n'y avait qu'un autre endroit en ville où Montcalm aurait pu demander de lui-même à se retirer, c'est-à-dire à sa maison sur les Remparts. Mais elle était fermée ; toute sa domesticité étoit passée au camp avec lui, pour lors près du Sault Montmorency, où il avait transporté ses quartiers depuis le 10 août et il n'y aurait eu dans cette maison personne pour le recevoir et en prendre soin. Suivant Mureel, son secrétaire, il ne serait rien resté dans cette demeure. (1)

Le même jour il écrit au chevalier de Lévis :

“ Mon Général, (Les italiques sont de nous.)

“ C'est avec un cœur pénétré de la plus vive douleur que j'ai l'honneur de vous donner avis de la perte que nous venons de faire de M. le marquis de Montcalm, *ce matin à cinq heures. Je ne l'ai pas quitté un moment jusqu'à sa mort, et je crois que c'étoit ce que je pouvais faire de mieux, surtout après en avoir eu la permission de lui.....*

“ Il y a à Montréal soit chez M. de Montcalm ou au séminaire, une caisse de papiers de conséquence. L'intention de M. de Montcalm, est qu'elle vous soit remise, ainsi que les autres papiers lui appartenant. Je crois, mais je n'en suis pas sûr.

(1) On y aurait mis les scellés, s'il fut resté là quelques biens. Daloc, lieutenant-général de la Prévosté, avait obtenu l'assentiment de Murray de rester à Québec pour veiller aux intérêts civils de ses compatriotes.

Cf. l'échange de lettres entre Lévis et Vaudreuil au sujet de ses papiers et de l'apposition des scellés sur les papiers et effets de Montcalm.

que Mme de la Naudière ou Mme de Beaubassin en ont aussi et d'autres effets à lui. Joseph, qui a suivi, je pense, les troupes avec les bagages qu'il avait ordre de conduire ici, a le portefeuille plein de papiers.....

“ J'écris à Mr. le Chevalier de Montrenil de vous les faire parvenir.”.....

Comme on le voit il n'est pas plus question de la maison des Remparts que si elle n'existait pas, quand il s'agit de ramasser tous les effets de Montcalm. De plus, Marcel n'ayant pas quitté le chevet du mourant depuis qu'il fut déposé dans la maison d'Arnoux, confirme par ce fait, l'exactitude de la version de Johnstone.

Quant au château Saint-Louis il y avait une raison qui, seule, aurait déterminé un homme de la trempe de Montcalm à n'y pas aller. Ses démêlés avec Vaudrenil et la conduite si extraordinaire de celui-ci le matin de la bataille, y mettaient un obstacle insurmontable. En outre le château était inhabité. Exposé, comme il était, immédiatement en face des batteries du siège, il était criblé de boulets et d'obus et devenu inhabitable, sans compter le danger imminent d'y aller demeurer. Le château resta longtemps en cet état. Il n'y avait pas lieu, pour les Anglais, de le restaurer avant la cession du pays en 1763. Cependant ils y établirent quelque temps après leur entrée des bureaux publics dans la partie la moins endommagée ; et ce ne fut qu'à l'automne de 1764, qu'ayant été réparé, le gouverneur Murray put aller l'occuper. (1)

Nous croyons donc que Montcalm a expiré paisiblement à 5 heures du matin le 14 septembre 1759, dans la maison

(1) Les plans du château par le capitaine Mann, au tracé de 1767 et élévation et section de 1768, peuvent être consultés pour la reconstruction.

d'Arnoux, rue Saint-Louis, d'où on a transporté son corps le même soir pour être enterré dans la chapelle des Ursulines qui se trouvait auprès.

Il n'entre pas dans notre cadre d'ajouter d'autres détails, pourtant si intéressants, sur la mort héroïque du marin de Montcalm, ainsi allons retrouver le chirurgien Arnoux.

Il était revenu à Québec le 11 janvier 1759, où il est parvenu avec Marie-Joseph Courneiller de Bellefeuille, de l'enfant Marie-Anne Guyon ; puis on le suit reparti en campagne et rendu à l'Isle aux-Noix, en sept. 1759 avec de Bourlamaque. Ensuite on le voit à Montréal, après la capitulation de Québec, pour y prendre ses quartiers d'hiver. Le 29 décembre 1759, Lévis écrit au gouverneur Murray pour lui annoncer que le sieur Arnoux, chirurgien-major de l'armée, doit se rendre à Québec pour visiter les officiers et soldats des troupes (françaises) blessés. " J'ai l'honneur, dit-il, de vous le recommander." (*Lettres du chevalier de Lévis*, 29 déc. 1759, p. 275).

Le 4 mai 1760 : " Recommandez bien de ma part à Arnoux et à tous les chirurgiens de porter toutes leurs attentions au pansement tant des officiers que soldats." (*Id.* p. 301.)

Depuis cette date on perd Arnoux de vue jusqu'à ce que l'on découvre le fait de sa mort établi le 5 septembre 1760 par la tutelle de ses enfants mineurs. L'extrait mortuaire qui la constate, que nous n'avons pu encore nous procurer en ce pays, existe dans le greffe de feu M^{re} Le Noir, conseiller du Roi, notaire au Châtelet de Paris, qui en a expédié une copie à Québec, collationnée par lui et légalisée, accompagnant une procuration du 15 juillet 1763 ; mais cette

copie, autrefois déposée dans le greffe du notaire Saillant a été perdue depuis. (1)

Nous en attendons de Paris une autre qui établira l'endroit et la date du décès d'Arnoux.

Nous devons remarquer ici que malgré les recherches les plus minutieuses dans les archives de l'Hôpital-Général et dans celles de l'Hôtel-Dieu, on ne trouve aucune mention du nom d'Arnoux. Cependant il a dû, en conformité aux ordres de Lévis, aller visiter et soigner les blessés français à l'Hôpital-Général, dès son arrivée à Québec, en janvier 1760 et jusqu'au mois de mai suivant.

Qu'est devenue la maison d'Arnoux après sa mort et le départ de sa veuve pour la France ?

Le général Murray s'en empara pour s'y loger lui-même aussitôt qu'il put s'installer dans la ville conquise. C'était une du très petit nombre de maisons sauvées des incendies causées par les pots-à-feu et une de celles qui avaient le moins souffert du bombardement, étant abritée en quelque sorte derrière le Montcarmel.

Peu après Murray, laissé pour gouverneur à Québec, et dont la probité, l'aménité et la bienveillance envers les Canadiens ne sauraient être trop appréciées, (2) s'entendit

(1) Jusqu'à présent nous n'avons pu que constater que les pièces citées concernant la succession d'André Arnoux existent encore et se trouvent à Paris aux Archives Nationales, ayant échappé à l'incendie de la commune en 1871. Elles sont sous la garde de M^{re} Pérard, notaire, 66, rue des Petits-Champs. Il se refuse à laisser faire les recherches dans ses répertoires à moins que la famille ne lui donne un tableau de sa parenté avec André Arnoux. Or il n'existe pas en Canada de membres connus de cette famille. Nous espérons cependant surmonter cette difficulté.

(2) Il avait pris la peine de faire évaluer par experts choisis entre les principaux marchands les loyers de toutes les maisons disponibles et habitables de la ville. " Cf. sa lettre du 14 sept. 1764 à Lord Halifax."

avec Joseph Arnoux, comme procureur de sa belle-sœur, pour prendre à loyer comme résidence officielle, tout ce en quoi consistait le bel Hôtel Péan, cour, jardin et dépendances, moyennant un loyer annuel de 60 louis sterling, et en acquittant en sus la rente foncière due à l'Hôtel-Dieu. Il l'habita jusqu'à l'automne de 1764.

Dans l'intervalle il avait fait réparer le château Saint-Louis et y transporta alors sa résidence comme gouverneur, après avoir remis l'Hôtel Péan à la veuve Arnoux. Joseph Arnoux, qui la représentait, mit alors comme tel la propriété en vente suivant annonce dans la *Gazette de Québec* du 1er novembre 1764, disant que la maison qu'avait habitée Son Excellence le Gouverneur, dans la rue Saint-Louis, en la haute-ville, était offerte en vente " consistant en un corps de logis à rez-de-chaussée, composée d'une salle, quatre chambres, deux cabinets, une cuisine, un grenier avec différents appartements logeables, un second grenier sans appartement, avec voûte d'un bout à l'autre, glaces, trumeaux et les tableaux placés au dessus des portes ; cour hangar, écuries, remises, pigeonnier, glacière, citerne et jardin ;

" Le terrain sur le front 102 pieds, et 135 pieds sur le derrière, sur 421 pieds de profondeur, entouré d'une bonne muraille de pierre."

On voit par là que cette belle résidence s'était conservée intacte à l'intérieur malgré deux mois de terrible bombardement. Elle consistait en un étage au-dessus du rez-de-chaussée, ce qui la mettrait à deux étages telle que décrite lors de la vente à Barbel. Elle est dite ailleurs à un étage bâtie en pierre avec perron en pierre, mais elle en avait certainement deux complets en 1811, après sa reconstruction par M. Monk.

Cette annonce n'empêcha pas Arnoux de la louer dans

l'intervalle, au profit de sa belle-sœur au receveur général Thomas Mills, qui en prit possession en cette qualité et en fit en même temps son habitation personnelle. S'y trouvant bien il en fit l'acquisition en son nom par son procureur Thomas Dunn, le 29 mars 1766, de la veuve Arnoux, par son fondé de pouvoir spécial Joseph Arnoux, suivant procuration passée devant M^{tres} le Pot D'autenil et Le Noir, notaires au Châtelet de Paris, en date du 15 juillet 1763, transmise et déposée en l'étude de M^{re} Saillant, notaire, à Québec, devant lequel cette vente fut consentie.

En effet, et c'est ce qui est important pour nous, comme preuve finale et complète, cet acte énonce que "la dite dame veuve Arnoux tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre elle et le défunt André Arnoux, son mari, que comme tutrice élie par avis et assemblée de parents, par acte émané de la Juridiction Roynle de Montréal le cinq septembre mil-sept-cent-soixante, aux nommés Magdeleine Arnoux, Adélaïde Arnoux, Marie-Anne Arnoux, François Louis Arnoux, François Arnoux et Pierre Arnoux, enfants mineurs issus du mariage d'entre le dit feu sieur André Arnoux, et la dite Suzanne Levret, sa veuve, héritiers chacun pour un sixième de leur père, desquels le dit Joseph Arnoux est subrogé-tuteur, vend, etc., etc.

De plus la minute de la procuration ci-dessus est dite "restée entre les mains du dit M^{re} Le Noir, notaire, dont copie dûment légalisée a été collationnée par les dits Saillant et collègue, notaires, avec l'extrait mortuaire, acte de tutelle et certifiant à la suite des uns des autres qui sont demeurés annexés au dit acte de vente pour y avoir recours en cas de besoin." Ces documents ne se trouvent plus annexés à l'acte et sont adhirés, mais leur existence est ainsi prouvée authentiquement.

Il est à noter que les mêmes rentes ci-devant mentionnées

payables à l'Hôtel-Dieu furent mises à la charge de l'acquéreur Mills. Le prix fut fixé à 18.000 livres de France, plus 400 livres en argent tournois par forme d'épingles ou de chapeau pour la veuve. Ce dernier détail confirme la réalité de la vente.

Pour tout terminer en ce qui concernait la location antérieure de la maison faite au gouverneur Murray et confirmée par arrêté de son Conseil, Thomas Dunn paya de ses propres deniers 840 livres de France pour 7 mois de loyer échus et en prit pour se refaire, une quittance subrogatoire devant le même notaire Saillant, le 15 avril 1766. Depuis lors on ne découvre rien pour suivre la famille des Arnaux en Canada, laquelle a dû toute retourner en France.

Leur maison, rue Saint-Louis, passa (1778) des mains de Mills en celles de John Coffin ; de celui-ci à William Grant qui en fit l'acquisition en 1782 et qui la vendit en 1783 à M. Monk, avocat-général. C'est pendant la jouissance de ce dernier que la maison fut incendiée le 6 septembre 1796 par le feu qui prit dans l'écurie voisine de M. Dunn à l'ouest, et alla le communiquer à l'église des Récollets qui fut détruite de fond en comble.

L'avocat général Monk reconstruisit à deux étages ou répara sa demeure, puis la vendit conjointement avec son épouse au juge en chef Elmsley, par contrat passé devant Mre Tétu, notaire, le 3 janvier 1803.

Quelques années après le gouvernement militaire ayant besoin d'un grand terrain en ville pour y construire des casernes pour les officiers et un hôpital militaire, jeta les yeux sur la propriété appartenant alors à Mde veuve Elmsley, comme légataire de feu son mari, et il en fit l'acquisition par acte devant Mre Planté, notaire, en date du 5 avril 1811.

Il y fut stipulé, entre autres choses, que la vente était faite à la charge, entre autres, de payer, chaque année, le 1^{er} octobre, la rente foncière de 20 livres tournois aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, suivant le contrat par elle consenti à Jean-Baptiste Morin, sieur de Rochebelle, devant Rageot, notaire royal, en date du 9 octobre 1670. C'est le même titre de concession que nous avons cité en premier lieu.

Le prix d'achat fut arrêté à 4.000 louis sterling. Les autorités militaires firent alors commencer les casernes de la rue Saint-Louis sous la direction de feu M. James Thomson, le même déjà mentionné et dont le nom est historique à Québec ; et dans la construction il eut la bonne idée de conserver les voûtes de l'Hôtel Péan comme on peut les voir aujourd'hui (1) à l'encoignure est sur la rue Saint-Louis et la rue du Corps de Garde. Lorsqu'il fallut percer le mur il y a peu d'années pour introduire l'eau de l'aqueduc et le gaz, il résistait au pic par sa solidité et dûreté. On peut remarquer aussi que le perron en pierre et l'entrée d'autrefois ont conservé la même position au centre de l'ancienne maison.

Les autorités militaires jugèrent à propos en 1821 d'amortir la rente due à l'Hôtel-Dieu par le paiement du principal.

En terminant nous offrons nos respectueux hommages et remerciements aux Révérendes Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, et particulièrement à madame Révérende Mère St-André, dépositaire des archives de la Communauté qu'elle tient avec un ordre si intelligent,

(1) Nous les avons visitées en compagnie de Sir James LeMoine le 6 octobre dernier (1902). Elles sont parfaitement conservées et très fortes.

de leur obligeance à nous communiquer les pièces, notes et renseignements indispensables qui nous ont mis à même de conduire à fin cette étude.

Remarque. Nous n'avons pu trouver aucune preuve pour établir que la photographie de la vieille maison prise par M. Frederick-C. Wurtele en 1897 avant sa démolition pour faire place à la résidence actuelle et bureau de M. P. Campbell, numéro 45, rue Saint-Louis, eût été habitée ou possédée par un Arnoux en 1759, comme on l'a affirmé.

M. de Tilly, conseiller au Conseil Souverain, était propriétaire de ce lot en 1688 et de lui doit dériver le titre jusqu'à 1759. Alors et après cette date la famille Dubourg dit Picard et ses descendants apparaissent comme propriétaires. L'ancêtre est Pierre Dubourg dit Picard dont le nom apparaît au recensement paroissial de 1715 et à celui de 1744-45. Il est le même dont descendaient Henri Dubourg, qui épousa Geneviève Guay ou Gastouguay, ainsi que Marguerite Dubourg, épouse de Jean-Frs. Duval aïeule de feu le juge en chef Duval, lequel devint avec le juge Polette, de Trois Rivières, les légataires de cette aïeule. Elle leur légua tout le terrain à partir de la maison actuelle du juge Caron à aller et y compris le terrain de M. P. Campbell, voisin du côté est de la propriété de l'autre feu juge et ensuite lieutenant-gouverneur Caron. (1)

Et rien n'indique jusqu'à présent, que le nom d'Arnoux ou de Montcalm, puisse se rattacher d'une manière quelconque à cette vieille maison qui se trouvait sur le lot que M. Campbell tient des héritiers Duval. La manière dont le chevalier Johnstone a formulé le passage qui va à préciser

(1) Cf. le plan de la ville de Québec, à l'Hotel-de-ville, fait par M^{re} J.-H. Larue, l'arpenteur d'office, en 1821, indiquant le tout sous le nom d'héritiers Duval, — et le cadastre officiel de la cité, quartier Saint-Louis, qui le met sous ces mêmes noms lors de sa mise en force en 1872.

l'absence d'Arnoux et qui est continuée en énonçant que, malgré cette absence, Montcalm fut déposé et logé dans la maison d'Arnoux, et en identifiant celui-ci comme étant bien le chirurgien du Roi, nous paraît exclure toute idée d'un transport chez son frère, même en supposant que ce dernier aurait habité la rue Saint-Louis et la maison photographiée comme telle et reproduite à cette fin dans l'ouvrage récent de M. Doughty, ouvrage d'ailleurs éminemment instructif.

Après ces données qui nous paraissent certaines, nous nous demandons en quelle autre maison d'Arnoux, auprès, on aurait pu trouver à panser et loger Montcalm. Cependant nous serions obligés à celui qui nous fournirait d'autres renseignements, plus précis encore, qui iraient à établir autrement, mais avec certitude, au moyen d'une preuve authentique, ou d'écrits dignes de foi, parfaitement satisfaisants, un point historique intéressant, demeuré jusqu'à présent indéterminé.

Mais nous devons réclamer contre ce que nous lisons dans un guide courant de la cité de Québec.

Chambers' Quebec Guide, p. 59 :

"Passing by Campbell's livery stable, in the office of which Montcalm expired in 1759, when it was Dr Arnoux's surgery, we come on the same side of the street, to the old fashioned stone edifice, now bearing the number 59, which was presented 150 years ago by the French Intendant Bigot to the beautiful Angélique de Meloises, Madame Péan, as a new year's gift,..... her husband having been sent away to a distant post, where every opportunity was afforded him of making a fortune."

De toutes ces diverses assertions, qui semblent puisées dans le roman de Kirby "*The Golden Dog*", nous n'en

voyons pas une seule qui puisse être affirmée authentiquement.

Ainsi allons donc chercher ailleurs quelque chose de mieux pour la bonne bouche.

Feu notre bon, spirituel et aimable ami Auguste Soulard, trop tôt enlevé à une brillante carrière au barreau et dans les lettres, va nous fournir une élégie qu'il a composée spécialement en souvenir de la mort de Montcalm. Elle est d'une simplicité charmante, d'une vérité de sentiments délicats qui vont au cœur. Elle est aussi pleine d'élégance dans la forme. Nous profitons de l'à-propos pour la tirer de l'oubli et en faire goûter la saveur :

LE MONUMENT DE WOLFE ET DE MONTCALM

Sur cet obélisque de pierre,
Deux noms de héros sont gravés ;
Dans une lutte meurtrière
Ces guerriers furent enlevés,
Mais la divine Providence
N'équilibra pas la balance
En leur distribuant ses dons :
Elle qui règle toutes choses
A réservé pour l'un, les roses,
Pour l'autre, les âpres chardons.

Le premier, fils de l'Angleterre,
Dans la victoire enveloppé,
Ne maudit point, dans sa colère
La balle qui l'avait frappé ;
Car, semblable en cette journée
Au fier Thébain de Mantinée,
Il voyait vivre ses enfants ;
Autour de lui, quand la blessure
Rendait sa mort prochaine et sûre,
Se pressaient ses fils triomphants.

Mais l'autre, noble enfant de la France,
Sans guerriers comme sans espoir,
Sut, à l'heure de la souffrance,
Être l'esclave du devoir,
Il fut vaincu : par sa défaite
La France perdit sa conquête ;
Mais l'Anglais honore ses os ;
Car, son ennemi le cor fesse,
Montcalm, en ce jour de détresse,
Tomba comme tombe un héros.

Grâces aux soins de Dalhousie,
Un monument fut érigé
Au Français que la poésie
Parmi les plus grands a rangé.
Mais par un bizarre contraste,
Les héros de ce jour néfaste
Côte à côte furent placés,
Et les Canadiens magnanimes,
D'Albion sujets légitimes,
Ne s'en trouvent point offensés.

Cependant, nous devons le dire,
Si le fils noble et généreux
Du gaulois ne sait pas maudire
Celui qui vainquit ses aïeux,
Encor plein d'amour pour sa mère,
La France chérie, il préfère
À ce nom superbe et vainqueur
D'un fils aimé de la victoire,
Celui du vaincu, dont la gloire
Sera toujours chère à mon cœur.

